

CDMS

_

KIS-SIC

Forum National – Groupe de travail régional Hasselt 21 décembre 2017



Ordre du jour

1. CDMS

- Quoi?
- Quelles autorisations ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Etat de la situation ?

2. KISSIC

- Quoi ?
- État de la situation ?
- 3. Autorisations: nouveaux formulaires
- 4. Questions?





Quoi ?

CDMS = Projet européen

- Un seul système transeuropéen (CDS) qui traite 22 types de demandes/d'autorisations à partir du 2 octobre 2017 (= date du lancement)
- Harmonisation des procédures relatives aux demandes, aux autorisations et à la gestion de celles-ci
- Harmonisation des exigences en matière de données : Gestion et sauvegarde des autorisations douanières dans un système IT transeuropéen (« CDS »)
- Création d'un accès unique portail européen utilisation d'un seul système pour l'authentification et l'accès des opérateurs économiques



- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?
- 22 autorisations douanières « transfrontalières »
 (Multi MS decisions)



EIR	Autorisation de présenter une déclaration en douane sous la forme d'une inscription dans les écritures du déclarant, y compris pour le régime de l'exportation
CCL	Autorisation de dédouanement centralisé
SDE	Autorisation d'utilisation de la déclaration simplifiée
AWB	Autorisation relative au statut de peseur agréé de bananes
SAS	Autorisation d'autoévaluation
TST	Autorisation d'exploitation d'installations de stockage temporaire
CW1	Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Type 1)
CW2	Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Type 2)
CW3	autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Privé)
IPO	Autorisation de recours au régime de perfectionnement actif
OPO	Autorisation de recours au régime de perfectionnement passif
EUS	Autorisation de recours au régime de la destination particulière
TEA	Autorisation de recours au régime de l'admission temporaire
ACE	Autorisation relatives au statut de destinataire agréé sous le régime du transit de l'Union
ACT	Autorisation relatives au statut de destinataire agréé sous le régime TIR
ACR	Autorisation relatives au statut d'expéditeur agréé sous le régime du transit de l'Union
ACP	Autorisation relatives au statut d'émetteur agréé
SSE	Autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial
TRO	Autorisation d'utilisation de la déclaration de transit avec un jeu de données restreint
ETD	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane
RSS	Autorisation d'établissement de lignes maritimes régulières
CGU	Autorisation de constitution d'une garantie globale, comprenant une éventuelle réduction ou dispense
DPO	Autorisation d'un report de paiement
CVA	Autorisation de simplification de la détermination des montants faisant partie de la valeur en douane des marchandises



- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?
- Quelles autorisations ne sont pas concernées ? :
 - Autorisations douanières nationales (Single MS decision)
 - Les autorisations OEA (OEA/S-OEA/C-OEA/F)
 - Exportateur agréé en matière d'origine préférentielle REX
 - RCO (Renseignement contraignant en matière d'origine)
 - RTC (Renseignement tarifaire contraignant)
 - Demande de restitution ou de remboursement des droits
 - Autorisations d'accises



- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?
- □ À partir du 2 octobre 2017 pour les 22 autorisations douanières
 « transfrontalières » (Multi MS Decisions)
 - Demandes par voie électronique obligatoirement via le portail CDMS
- À partir du 2 octobre, chaque MS doit prévoir la possibilité de recevoir les autorisations nationales par voie électronique et de fournir l'autorisation par le même biais.



- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?

En Belgique, on continue à recevoir et délivrer les autorisations nationales de façon non-électronique jusqu'au démarrage de KIS-SIC.



- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?

- Etat actuel:
 - Pas de système national CDMS disponible
 - Pas de portail national
 - -> La Belgique utilise dès le 2 octobre 2017 le système central CDMS
 - Utilisation d'EU-TP et EU CDMS
 - Pour les 22 autorisations douane multi-national (transfrontalières)
 - Pour les autres autorisations pas de changement le 2 octobre 2017 (demande et délivrance de l'autorisation sur papier)



2. Système de gestion KIS-SIC

- Quoi ?
- État de la situation ?

Dossier client unique (AGD&A)

- Portail trader national
- Système national d'autorisations (22 autorisations douanières nationales, CDMS, autres autorisations douanières, autorisations d'accise)
 - Introduction de demandes, de nouveaux changements, de la révocation des autorisations par voie électronique (formulaires dynamiques)
 - Signature électronique (e-ID)
 - Possibilité de joindre des annexes par voie électronique
 - Consultation du statut des autorisations
 - Canal de communication
 - •



2. Système de gestion KIS-SIC

- Objectif?
- État de la situation ?

Développement en différentes étapes (retard)

- 1. Autorisations douanières
 - EORI (régistration) et lieu agréé (30 juin 2018 ?)
 - Entrepôt douanier/MDT/EiDR/PA/PP/DP/TORO (31 septembre 2018 ?)
 - Autres autorisations douanières (31 décembre 2018 ?)
 - Autorisations accises (31 mars 2019 ?)
 - Automatisation d'autres formulaires (ex. 108) (?)
- ?. Demandes de renseignements
- ?. Déclarations 136F (immunités diplomatiques)
- ?





3. Autorisations

Formulaires de demande et autorisations/décisions

- Nouveaux formulaires de demande et autorisations/décisions concernant douane (mise en page uniforme):
 - 1. Lieu agréé
 - 2. Entrepôt douanier
 - 3. Gestion d'un magasin de dépôt temporaire
 - 4. EiDR (inscription dans les écritures) importation
 - 5. Perfectionnement actif et perfectionnement passif
 - Destinations particulières et TORO
 - Basculeur reconnu

Après traduction, ceux-ci seront publiés sur notre site web (en 2018 aussi disponibles via My Minfin, rubrique « formulaires »)

- Formulaires de demande et autorisations concernant Accises: même mise en page des autorisations douanières (-> modification du AM: supprimer le modèle)
- A terme: toutes les demandes et autorisations par KIS-SIC